

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 OCTOBRE 2019
20H30

Présents : Le Maire Anne Marie BASSERAS, Fernand CUMINETTI, Jean-Bernard ROUZOUL, Jean-Luc PIALAT, Jean-Luc ROUAN, Isabelle RIUDAUVETZ, Jean-Marc ANDRIEUX, Gérard PAGES, Sophie ESTEULLE, Mathieu GALY, Bernard LAGARDE.

Absents : Clotilde SARRAILLER, Colette COCA, Didier LEGER, Rémy PISTRE.

Procurations : Colette COCA à Jean-Luc PIALAT
Didier LEGER à Jean-Bernard ROUZOUL
Rémy PISTRE à Isabelle RIUDAUVETZ
Clotilde SARRAILLER à Sophie ESTEULLE

Votants : 15

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20H37.

Madame Sophie Esteulle est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte-rendu du conseil municipal du 13/09/2019 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour du point suivant :

6) Les énergies nouvelles

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- 1) Renouvellement du bail de l'épicerie
- 2) Travaux dans la salle Saint André
- 3) Acquisition d'un immeuble place de la Rende par l'exercice du droit de préemption
- 4) Attribution du marché des travaux « Couverture de l'église de Saurat »
- 5) Approbation des travaux Ext BT Réservoir de Trazines
- 6) Les énergies nouvelles

QUESTIONS DIVERSES

- 1) Tickets de cantine
- 2) Petit-déjeuner pour les maternelles
- 3) Compte-rendu de la visite au SMDEA
- 4) L'antenne FREE
- 5) Mise en sécurité et aménagement de la Départementale 618 dans la traversée du village
- 6) FPIC
- 7) Avant-projet de division des parties communales à céder à un Sauratois
- 8) PNR

Le conseil municipal, unanime, adopte le nouvel ordre du jour.

1) RENOUELEMENT DU BAIL DE L'ÉPICERIE :

Madame le Maire demande au conseil municipal de lui donner le pouvoir pour signer le bail dérogatoire au profit de la SARL « Chez Alex et Béatrice » pour louer le local d'environ 100 m2 moyennant un loyer mensuel de un euro (1 €) commençant début décembre 2019 pour se terminer fin novembre 2020.

Deux conseillers municipaux demandent que le loyer soit un peu majoré considérant que la mairie n'aide pas les autres commerçants ou professionnels de santé locataires.

Cependant, tous reconnaissent l'intérêt, et même la nécessité, de maintenir ce commerce ; ils insistent sur la qualité de l'accueil.

Madame le Maire insiste sur le rôle « social » de l'épicière qui peut faire des livraisons si nécessaire, qui soutient les associations (lots pour loto...) et qui a accompagné par trois fois le CCAS.

Madame le Maire propose alors que le loyer mensuel soit encore de un euro (1 €) et que l'on étudie sa révision en novembre 2020 lors de la signature d'un bail commercial 3 - 6 - 9.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote :

POUR : 13

CONTRE : 1

ABST : 1

2) TRAVAUX DANS LA SALLE SAINT ANDRÉ :

Madame Isabelle Riudavetz quitte la salle.

Madame le Maire rappelle que cette salle communale est très utilisée et rappelle que tous les utilisateurs de la salle Saint André soulignent qu'il y fait toujours froid même si tous les radiateurs sont branchés. Il est donc nécessaire de faire des travaux d'isolation, c'est-à-dire :

- le toit à l'arrière de la salle,
- les fenêtres du côté de la départementale 618
- le remplacement des radiateurs.

Monsieur Jean-Luc Pialat indique qu'il a reçu un devis pour une toiture en ardoise de 9 000 € et que ces ardoises seraient achetées en partie par le voisin de la salle Saint André qui a souhaité cette « couverture ». Une isolation classique sera réalisée sous ce toit.

Le devis pour le remplacement des fenêtres du côté de la départementale 618 par des fenêtres à double vitrage s'élève à 15 000 €. Ce travail devra être réalisé en 2020. De même, il faudra remplacer les radiateurs par des thermo-soufflants.

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à entreprendre les travaux de toiture côté sud.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABST : 0

3) ACQUISITION D'UN IMMEUBLE PLACE DE LA RENDE PAR L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION :

Madame Isabelle Riudavetz rentre.

Madame le Maire indique qu'un acheteur d'un immeuble situé place de la Rende a accepté de le payer cent deux mille euros (102 000 €). Elle rappelle que la mairie pourrait faire préemption ; elle deviendrait ainsi propriétaire d'un bien situé place de la Rende comme la Chambre de Commerce l'avait conseillé, considérant que c'était là que devrait être le centre d'activité du village.

Plusieurs conseillers municipaux souhaitent d'abord visiter cet immeuble.

Monsieur Jean-Luc Pialat présente une alternative à cet achat : terminer les travaux du

59 rue Albert Sans et, à moyen terme, aménager les appartements au-dessus de la Poste.
Il s'agit ici d'une stratégie à moyen terme alors que l'acquisition de l'immeuble s'inscrit dans une stratégie à long terme.
Madame le Maire propose de réserver la réponse et de reporter le vote.

4) ATTRIBUTION DU MARCHÉ DES TRAVAUX « COUVERTURE DE L'ÉGLISE DE SAURAT » :

L'appel d'offre pour le marché des travaux « Couverture de l'église » se composait de trois lots :

- 1^{er} lot : Nettoyage des combles,
- 2^{ème} lot : Couverture du toit en ardoises,
- 3^{ème} lot : Couverture du côté droit en panneaux photovoltaïques.

Trois coefficients : Prix / Technique / Délai / devaient être pris en compte pour le choix de l'entreprise.

Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offre :

l'entreprise Falguié pour les lots 1 et 2 4650 € HT et 117027,60 € HT

l'entreprise Rouch Energies pour le lot 3 56692,14 € HT

Un débat sur l'aspect accrochage et patrimonial s'instaure.

Monsieur Jean-Luc Rouan craint que la fixation des panneaux photovoltaïques sur les ardoises ne les fragilise. Madame Sophie Esteulle rappelle que le CAUE est contre la pose de panneaux photovoltaïques sur les toits des églises ariégeoises, élément fondamental du patrimoine ariégeois. C'est également la position du PNR.

Madame le Maire indique qu'il est évident qu'il faut « abandonner » les énergies fossiles et développer les énergies renouvelables et que la mairie doit montrer l'exemple.

Un débat sur le bilan financier à long terme s'instaure : Madame Sophie Esteulle relève que, dans l'analyse financière de l'entreprise Rouch, des charges (entretien, assurance...) n'ont pas été prises en compte. L'évaluation des ventes d'électricité les dix dernières années est aléatoire puisque EDF ne garantit le prix d'achat de l'électricité produite que vingt ans alors que les panneaux seront productifs trente ans. Le retour sur investissement aura lieu dans 15 ans.

Au terme de ces débats, Madame le Maire propose de voter les réponses reçues à l'appel d'offre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote :

a) Lot 1 :

POUR : 15

CONTRE : 0

ABST : 0

b) Lot 2 :

POUR : 15

CONTRE : 0

ABST : 0

c) Lot 3 :

POUR : 8

CONTRE : 7

ABST : 0

5) APPROBATION DES TRAVAUX EXT BT RESERVOIR DE TRAGINES :

Madame le Maire indique que le SDE 09 propose d'inscrire sur un futur programme d'électrification rurale les travaux d'extension Basse Tension du Réservoir de Trazines évalués à dix mille sept cents euros (10 700 €) Hors Taxes et d'alléger en totalité la part finale revenant à la commune,

Madame le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à transmettre au SDE 09 l'approbation de ces travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote :

POUR : 15

CONTRE : 0

ABST : 0

6) LES ENERGIES NOUVELLES :

Monsieur Jean-Luc Rouan fait un point sur la situation actuelle au travers de quelques projets émergents et propose d'écrire un certain nombre d'orientations stratégiques partagées par la commune : quelle ouverture possible pour les projets de grande dimension d'installations d'énergies renouvelables (éoliens, hydroélectriques, solaires,...). Il propose également de formaliser des méthodes et des procédures d'instruction pour ces projets garantissant le respect des élus et des institutions et préservant les intérêts des Communes et des Communautés de communes impactées ainsi que celui des habitants.

Il rappelle que nous sommes engagés sur une diminution de moitié de l'énergie consommée et sur le triplement de la production des énergies renouvelables d'ici à 2050.

Madame Sophie Esteulle ajoute qu'il faut, pour se déterminer, choisir si l'on veut que Saurat soit une vallée « naturelle à vocation agricole et touristique » ou une vallée « industrielle », l'implantation d'énergies nouvelles artificialisant le territoire.

Ces notions sont à travailler davantage.

Madame le Maire propose de reporter le vote.

QUESTIONS DIVERSES

1) Tickets de cantine :

La mairie étudie la possibilité de proposer trois nouveaux tarifs pour les tickets de cantine, tarifs indexés sur le quotient familial ; le tarif le plus bas 1 € sera complété par l'Etat qui versera 2 € si la commune a été agréée pour bénéficier de ce système.

Madame le Maire réunira tous les parents d'élèves à l'école un soir à 19 h pour leur présenter ce projet.

2) Petit-déjeuner pour les maternelles :

Le Gouvernement propose, à titre expérimental, d'offrir un petit-déjeuner complet (laitage, fruit, céréales, boisson) aux enfants de la maternelle.

Ce projet sera présenté aux parents d'élèves pendant le conseil d'école puis en même temps que celui relatif aux tickets de cantine.

3) Compte-rendu de la visite au SMDEA :

Le 17 septembre 2019, le Président Monsieur Augustin Bonrepaux et le Directeur Général Monsieur Patrick Rescanières ont reçu Madame le Maire de Saurat et Monsieur Jean-Luc Rouan, Adjoint.

Ces derniers ont d'abord reformulé les difficultés auxquelles ils sont confrontés en matière d'approvisionnement en eau :

- permis de construire refusés pour des motifs de raccordement au réseau public d'eau potable,

- plusieurs demandes d'extension de réseau ; le SMDEA n'est pas très favorable à ces extensions et renvoie le financement vers la commune. Cependant, il s'est engagé à étudier la possibilité d'alimenter Pratviels et le Directeur se rendra sur place le 18 octobre prochain pour lancer cette étude.

Les élus ont fait part de leur mécontentement face aux retards pris par le projet de Septfonds. Le SMDEA invoque l'obligation administrative d'instruire une nouvelle étude préalable ainsi que les difficultés pour acquérir les terrains et obtenir les autorisations de passage.

Ils ont également demandé d'étudier le maintien en exploitation et la fiabilisation de quelques points de captage existants (renforcement du périmètre de protection, nettoyage du réservoir, filtration et traitement simple de type UV...). Le Syndicat n'a pris aucun engagement sur ce point.

4) L'antenne FREE :

Madame le Maire rend compte d'un courrier des habitants de Caillardé, Carli, La Cousteille, impactés par le projet.

5) Mise en sécurité et aménagement de la Départementale 618 dans la traversée du village :

La commune a projeté au titre de l'année 2018 de commencer la sécurisation de la Départementale 618 dans la traversée du bourg. La première tranche comprenait un levé topographique de la route, puis l'élaboration du projet (chicanes, trottoir, signalisation) par l'architecte. Le géomètre

Monsieur Rivere-Boscariol a réalisé un levé topographique de la départementale (coût 8 400 €) ; ce document a été transmis à la Communauté de Communes du Pays de Tarascon puisque ce projet s'inscrivait dans les travaux de voiries mutualisés en 2018.

La subvention de 50 % pourra donc être perçue.

6) FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal) :

La mairie doit verser 8 846 € ;

puis recevoir 20 701 € (soit un solde de 11 855 €).

7) Avant-projet de division des parties communales à céder à un Sauratois :

Madame le Maire donne lecture d'une lettre dans laquelle Monsieur Hervé Pagès et Monsieur Daniel Pagès informent la mairie qu'ils ne souhaitent pas qu'une servitude publique consécutive à la création d'une aire de retournement se substitue à la servitude de passage concernant les parcelles section A numéros 577, 579, 581 et 582 au hameau d'Eychervidal. (Ils avaient demandé son déclassement le 16 juillet 2019).

Un géomètre (Cabinet Lefèvre) était venu le 25 juin 2019 effectuer l'arpentage de ces parcelles dans le cadre du règlement de la succession de Madame Paulette Pagès.

Dans la vente de cette parcelle publique à Messieurs Pagès Hervé et Daniel (pour éteindre la servitude de passage), Monsieur Jean-Luc Rouan précise qu'il n'a rien demandé et ne demande rien à titre personnel et a déclaré qu'il ne participerait pas à la prise de décision ni au vote de ce point. Il a simplement rappelé les difficultés de circulation et de stationnement dans la zone, notamment en hiver, et attire l'attention sur la nécessité de conserver les parties du domaine public qui constituent des éléments de voirie utiles au stationnement et au retournement.

Le conseil municipal propose de conserver dans le domaine public une bande d'une profondeur de deux mètres cinquante sur la largeur de l'emprise actuelle.

8) PNR :

Madame Sophie Esteulle nous informe des rencontres avec les scientifiques les 18 et 19 octobre prochains sur le thème « Hier, aujourd'hui et demain dans les Pyrénées ariégeoises ».

Elle indique l'étude faite par le comité scientifique du PNR sur les brûlages pastoraux en Ariège.

Enfin, Monsieur Jean-Luc Rouan rappelle le projet de rédiger une nouvelle charte pour les dix ans du PNR prévoyant en particulier une extension du périmètre de son territoire.

La séance du conseil municipal est close à 23h12.

Le secrétaire de séance